

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 août 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le neuf août, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres votants : 13

Date de Convocation : 04 août 2022  
Secrétaire de Séance : Monique VUILLARD

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Jean Michel COCHET, Catherine FRANÇON, Elisabeth BARBIER, Catherine MEDINA, Julien ROLLET, Monique VUILLARD, Jean Paul ROCHON

**Absents excusés** : Nadine POLLET, Corinne BERNIGAUD (procuration à Olivier BERNARD PHILIBERT), Olivier ROUSSERO (procuration à Catherine MEDINA), Stéphane MOREAU, Guillaume HUGUET, Florence FANIZZI (procuration à Elisabeth BARBIER), Virginie MEUZY, Gérard VUILLOT

---

Ordre du jour

- *Pôle santé – Travaux Lot 1 Choix de l'entreprise*
- *SDIS – Convention de mise à disposition d'oxygène médicinal - Renouvellement*
- *Question Diverses*

---

2022.08 09-11-

### **POLE SANTE – TRAVAUX - ATTRIBUTION LOT 1 MENUISERIES EXTERIEURES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la consultation faite pour les travaux du pôle santé et l'appel d'offre infructueux pour le lot 1 menuiseries extérieures.

Une nouvelle consultation a été faite pour ce lot  
Deux entreprises ont fait une proposition

SAS AACORD ALU de Péronnas	pour un montant de 31 240.00 € HT
GLASS CONSTRUCTION de Cras sur Reyssouze	pour un montant de 27 605.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Décide de retenir pour le lot N°1 menuiseries extérieures des travaux du pôle santé l'entreprise  
GLASS CONSTRUCTION pour un montant de 27 605.00 € HT

Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

2022.08 09-12-

### **SDIS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'OXYGENE MEDICINAL RENOUVELLEMENT**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les pompiers disposent dans leur camion de matériel pour la fourniture de d'oxygène médicinal.

Ce matériel est mis à disposition de la commune par le SDIS avec une convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Décide de renouveler la convention de mise à disposition d'oxygène médicinal

Autorise le maire à signer la convention correspondante

## **Question Diverses**

Une quantité importante d'ambroisie à été découverte à Rosy

Prochain Conseil municipal Mardi 20 septembre 2022

Séance levée à 21 heures 15

Secrétaire de Séance

Monique VUILLARD

Le Maire

Bernard PRIN